

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 901**13 juin 2002****SOMMAIRE**

Aida S.A., Luxembourg	43224	Deborah, Luxembourg	43221
Algest International S.A., Luxembourg	43237	Dentilux Zahntechnik, GmbH, Munsbach	43240
Algest Luxembourg S.A., Luxembourg	43237	Dentilux Zahntechnik, GmbH, Munsbach	43240
Ansell Lux Holdings S.A., Luxembourg	43246	Dentilux Zahntechnik, GmbH, Munsbach	43239
Ansell Lux Holdings S.A., Luxembourg	43246	Desantis S.A., Luxembourg	43203
Ansell Lux Holdings S.A., Luxembourg	43246	DFC Holdings, Development Finance Corporation Holdings S.A., Luxembourg	43247
Archer Finance S.A., Luxembourg	43219	DFC Holdings, Development Finance Corporation Holdings S.A., Luxembourg	43247
Archer Finance S.A., Luxembourg	43219	Etablissements FBL, S.à r.l., Belvaux	43238
Basik International S.A., Luxembourg	43240	Financial Fleurus Holding S.A., Luxembourg	43242
Bei de Clownen, S.à r.l., Bascharage	43236	Finlon Investments S.A., Luxembourg	43210
Bei de Clownen, S.à r.l., Bascharage	43237	Finvada S.A., Luxembourg	43234
Brest Corporation S.A., Luxembourg	43248	Garage Camille Reding, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	43202
Brior S.A.H., Luxembourg	43223	GDH Investments, S.à r.l., Luxembourg	43242
Brior S.A.H., Luxembourg	43223	GIP Invest Holding S.A., Luxembourg	43225
Brior S.A.H., Luxembourg	43223	GIP Invest Holding S.A., Luxembourg	43245
C. Art S.A., Esch-sur-Alzette	43218	Global Care Solutions S.A., Luxembourg	43245
Cadore S.A., Luxembourg	43218	Global Care Solutions S.A., Luxembourg	43245
Capital Investissements Europe S.A.H., Luxembg	43244	Global Care Solutions S.A., Luxembourg	43245
Capital Investissements Europe S.A.H., Luxembg	43244	Global HQ S.A., Luxembourg	43247
Capital Investissements Europe S.A.H., Luxembg	43210	GRL Carrelages S.A., Pétange	43239
Capital Investissements Europe S.A.H., Luxembg	43211	GRL Carrelages S.A., Pétange	43240
Clara Finance S.A., Luxembourg	43246	Holdina S.A.H., Luxembourg	43225
Clay Narmusk International S.A.H., Luxembourg	43204	Itechserve, S.à r.l., Luxembourg	43238
CO.FI.S. International A.G., Luxembourg	43228	Leopold Holding, S.à r.l., Luxembourg	43231
CO.FI.S. International A.G., Luxembourg	43228	Leopold Holding, S.à r.l., Luxembourg	43234
Comer Group S.A., Luxembourg	43220	Lindway Invest S.A., Luxembourg	43227
Comer Group S.A., Luxembourg	43220	Lindway Invest S.A., Luxembourg	43228
Compagnie Commerciale et Immobilière S.A., Luxembourg	43224	Lophira, Luxembourg	43222
Compagnie Européenne et Africaine de Bois S.A., Luxembourg	43203	Merchandising S.A., Luxembourg	43230
Composite S.A., Luxembourg	43225	Midev S.A., Luxembourg	43235
Composite S.A., Luxembourg	43247	Midev S.A., Luxembourg	43236
Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A., Hesperange	43243	Nonno S.A.H., Luxembourg	43218
Cynthia, Luxembourg	43221	Nutraco S.A. Luxembourg, Luxembourg	43219
Dassault Réassurance S.A., Luxembourg	43217	Nutraco S.A. Luxembourg, Luxembourg	43219
Dassault Réassurance S.A., Luxembourg	43217	Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.), Luxembourg	43220
		Patri S.A., Luxembourg	43217
		Patri S.A., Luxembourg	43217

Phoenix Contact, S.à r.l., Bertrange	43230	Sofidra S.A., Luxembourg	43218
Pianno S.A.H., Luxembourg	43235	Tazm S.A., Luxembourg	43243
Pinto Santana, S.à r.l., Luxembourg	43244	TDS Europe S.A., Luxembourg	43242
Pool Acquisition Luxembourg I S.A., Luxembourg	43203	Tetration S.A., Luxembourg	43224
Qua Patet Orbis B.V., Luxembourg	43211	Trefe S.A., Luxembourg	43222
R.S.I. Conseil S.A., Luxembourg	43248	Tweelandenpunt Holding S.A., Luxembourg	43222
Reicom S.A., Soleuvre	43241	Union Bank of Norway International S.A., Luxem- bourg	43239
Reicom S.A., Soleuvre	43241	Vanco S.A., Luxembourg	43242
Reicom S.A., Soleuvre	43241	Venepulp International Investments Limited S.A..	43241
Remolux S.A., Esch-sur-Alzette	43243	Violetje Investerings, Luxembourg	43221
Rikam Holding S.A.H., Luxembourg	43222	Vittoria Timber, Luxembourg	43221
Royal Ascot Holding S.A., Luxembourg	43229	Vobitrade S.A., Luxembourg	43226
Royal Ascot Holding S.A., Luxembourg	43230	Von Ernst Fund Services S.A., Luxembourg	43244
Safilux S.A., Luxembourg	43226	Winexcellence Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	43221
Safilux S.A., Luxembourg	43226	Wonder International S.A.H., Luxembourg	43220
Safimmo S.A., Luxembourg	43224	Wonder International S.A.H., Luxembourg	43221
Sem International S.A., Luxembourg	43203	WPP Luxembourg Delta Bis, S.à r.l., Luxem- bourg	43204
Société Internationale de Propriété Immobilière S.A., Luxembourg	43223		
Société Internationale de Propriété Immobilière S.A., Luxembourg	43223		

GARAGE CAMILLE REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 188, route de Belvaux.

L'an deux mille deux, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Camille Reding, garagiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, 190, route de Belvaux.

2.- Madame Mélanie Schroeder, sans état, épouse de Monsieur Camille Reding, demeurant à Esch-sur-Alzette, 190, route de Belvaux.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée GARAGE CAMILLE REDING, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 25 novembre 1966 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 576 du 7 décembre 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur Monsieur Camille Reding, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut également vendre les immeubles appartenant à la société.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Reding, M. Schroeder, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 134S, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2002.

P. Bettingen.

(22637/202/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

SEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.612.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme
SEM INTERNATIONAL S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 80, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22267/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

COMPAGNIE EUROPEENNE ET AFRICAINE DE BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 62.031.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 11 juin 2001 de la société COMPAGNIE EUROPEENNE ET AFRICAINE DE BOIS S.A., il a été décidé:

1. du remplacement de Monsieur Albert Schumacker en tant que commissaire aux comptes et de remplacer par: INVEST CONTROL, S.à. r.l., avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

COMPAGNIE EUROPEENNE ET AFRICAINE DE BOIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2002, vol. 565, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22489/567/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

DESANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 48.301.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 19 novembre 2001 de la société DESANTIS S.A., il a été décidé:

1. du remplacement de Monsieur Albert Schumacker en tant que commissaire aux comptes et de remplacer par: INVEST CONTROL, S.à. r.l., avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

DESANTIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2002, vol. 565, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22490/567/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

POOL ACQUISITION LUXEMBOURG I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.054.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(22523/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CLAY NARMUSK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.246.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 mars 2002

- Le capital social de LUF 1.250.000,- est converti en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 30.986,69 et est représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour CLAY NARMUSK INTERNATIONAL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22491/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twelfth of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 68.213,

hereby represented by Mr Raphaël Collin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on February 6, 2002.

This proxy, after having been signed *in* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l. (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on the second of March, and ends on March first of the following year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l. prenamed and represented as stated above hereby declares that it subscribes to the five hundred (500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to March 1st, 2003.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its managers, for an unlimited period:

* Mr Thierry Lenders, company director, residing at 6, rue Jules Destree in 1420 Braine l'Alleud, Belgium;

* Mr Lennart Stenke, financial adviser, residing at 14, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg;

* Mr Emile van Popering, company director, residing at Dreef 24, in 1500 Halle, Belgium; and

* Mr Hendrik Johannes Antonius van Breeman, employee, residing at 12, Kattestraat in 2954 AC Alblasserdam, The Netherlands.

2) The registered office is established at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Hesperange, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 68.213,

ici représenté par Maître Raphaël Collin, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 février 2002.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er}. - Nom - Durée - Objet- Siège

Art. 1. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 2 mars et se termine le 1^{er} mars de l'année suivante.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l. prénommée et représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 1^{er} mars 2003.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. l'assemblée désigne, comme gérants de la Société, pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

* Monsieur Thierry Lenders, administrateur de sociétés, demeurant au 6, rue Jules Destree à 1420 Braine l'Alleud, Belgique;

* Monsieur Lennart Stenke, conseiller financier, demeurant au 14, rue des Capucins à Luxembourg;

* Monsieur Emile van Popering, administrateur de sociétés, demeurant à Dreef 24, à 1500 Halle, Belgique; et

* Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breeman, employé privé, demeurant au 12, Kattestraat à 2954 AC Al-blasserdam, Pays-Bas.

2. le siège social de la Société est établi au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Collin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 134S, fol. 18, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 mars 2002.

G. Lecuit.

(22504/220/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2002.

FINLON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 72.341.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 21 décembre 2001

Maître Mathias Poncin, avocat, demeurant à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, est coopté en remplacement de Monsieur Alain Noullet, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005. Le 27 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour FINLON INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(22492/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 70.122.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 20 juin 2001 à 10.00 heures

- Approbation des comptes au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22550/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 70.122.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 20 juin 2000 à 10.00 heures

- Approbation des comptes au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

*Pour la société**Signature**Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22552/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

QUA PATET ORBIS B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

STATUTES

In the year two thousand two, on the fourteenth of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

1. Mr Martialis Quirinus Henricus van Poecke, director, residing at NL-6666 HR Heteren, Zesmorgen 43, The Netherlands,

here represented by Mr Claude Beffort, private employee, residing in Schoenfels,

by virtue of a proxy given on February 13, 2002.

2. Mr Paulus Henricus Johannes van Poecke, student, minor of age, residing at NL-6666 LL Heteren, Drielse Rijndijk 23, The Netherlands.

3. Ms. Heleen Cathalijn Cornelia van Poecke, student, minor of age, residing at NL-6666 LL Heteren, Drielse Rijndijk 23, The Netherlands.

4. Mr Pier Quirijn Bernhardus van Poecke, student, minor of age, residing at NL-6666 LL Heteren, Drielse Rijndijk 23, The Netherlands.

All of the three minors of age are here represented by Mr Martialis van Poecke, prenamed, acting as parent on behalf of his three minor children and as sole representative of, and with consent of the mother of the children, Mrs. Marijke Bernharda Ferwerda, as mentioned in article 1.2531 of the Dutch Civil Code;

Mr Martialis van Poecke is himself here represented by Mr Claude Beffort, private employee, residing in Schoenfels, by virtue of a proxy given on January 25, 2002.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of QUA PATET ORBIS B.V. (the «Company»), a company having its registered office at NL-Drielse Rijndijk 23, 6666LL Heteren, The Netherlands, incorporated pursuant to a deed of Maître Robert Paul Louis Maria Schölvinc, notary public residing in Haarlem, The Netherlands, dated May 15, 1992.

The appearing persons, represented as stated hereabove, requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the extraordinary meeting of shareholders of the Company at its meeting held in Heteren on January 25, 2002, which resolved, among others, (i) to transfer the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg and (ii) to set the date of effectiveness of the transfer of the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per this present notarial meeting at February 14, 2002, in compliance with the provisions of Luxembourg laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws.

The minutes of said extraordinary meeting of shareholders of the Company as well as a declaration of the board of managers of the Company dated stating that the net asset value of the Company as per December 31, 2001 is at least EUR 18,135, this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the here attached balance sheet of the Company as per December 31, 2001, after signature ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Furthermore, the board of managers of the Company declares in the said declaration dated February 14, 2002, that the net asset value of the Company has not decreased since December 31, 2001.

Thereupon, the appearing person, representing the shareholders of the Company, further requested the notary to state that:

1. The place of effective management of the Company is hereby transferred from The Netherlands to Luxembourg as of February 13, 2002 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day.

2. The business and administrative seat and the principal establishment of the Company are set in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

3. INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, is appointed as manager of the Company as per February 14, 2002.

4. The Company adopts the form of a «société à responsabilité limitée».

5. The Company proceeds to a total update of its Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

«Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name QUA PATET ORBIS B.V. Société à Responsabilité Limitée.

Art. 5. The Company has its registered office in Heteren, The Netherlands.

It shall have its main office and principal place of business at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, and it may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in The Netherlands and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand one hundred and thirty-five euro (18,135.- EUR) represented by four hundred and three (403) shares with a par value of forty-five euro (45.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up as follows:

- Mr Martialis Quirinus Henricus van Poecke, previously named, the full ownership of three hundred and eighty-two (382) shares and the right of «usufruct» of twenty-one (21) shares;

- Mr Paulus Henricus Johannes van Poecke, previously named, the bare ownership of seven (7) shares («nue-propiété»).

- Ms Heleen Cathalijn Cornelia van Poecke, previously named, the bare ownership of seven (7) shares («nue-propiété»).

- Mr Pier Quirijn Bernhardus van Poecke, previously named, the bare ownership of seven (7) shares («nue-propiété»).

Total: four hundred and three shares (403).

In case of dismemberment of the property of the shares, the exercise of all shareholder's rights, and especially the voting right at general meetings, is reserved to the usufructuaries of the shares, to the exclusion of the bare owners of shares.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Transitory Provision

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year to December 31, 2002.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred euro (3,100.- EUR).

For the purpose of registration, it is stated that this transfer of the place of effective management of the company to Luxembourg is exempt from the contribution duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Extraordinary general meeting

The appearing person, representing the shareholders of the Company, has henceforth adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as manager of the Company:

INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., with registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo

The duration of its mandate is unlimited.

2) The registered office is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatorze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Martialis Quirinus Henricus van Poecke, administrateur de société, demeurant à NL-6666 HR Heteren, Zes morgen 43, Pays-Bas,

ici représenté par Monsieur M. Claude Beffort, employé privé, demeurant à Schoenfels,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 février 2002.

Monsieur Paulus Henricus Johannes van Poecke, étudiant, mineur d'âge, demeurant à NL-6666 LL Heteren, Drielse Rijndijk 23, Pays-Bas,

2. Mademoiselle Heleen Cathalijn Cornelia van Poecke, étudiante, mineur d'âge, demeurant à NL-6666 LL Heteren, Drielse Rijndijk 23, Pays-Bas,

3. Monsieur Pier Quirijn Bernhardus van Poecke, étudiant, mineur d'âge, demeurant à NL-6666 LL Heteren, Drielse Rijndijk 23, Pays-Bas,

Les trois mineurs d'âge sont ici représentés par Monsieur Martialis Quirinus Henricus van Poecke, prénommé, agissant comme parent au nom de ses trois enfants mineurs et comme seul représentant de, et avec le consentement de la mère des enfants, Madame Marijke Bernhanda Ferwerda, comme mentionné dans l'article 1.253I du Code Civil Néerlandais.

Monsieur Martialis Quirinus Henricus van Poecke est lui-même ici représenté par Monsieur Claude Beffort, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 janvier 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société QUA PATET ORBIS B.V. (la «Société»), une société avec siège social à NL-Drielse Rijndijk 23, 6666LL Heteren, Pays-Bas, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Paul Louis Maria Schölvinck, notaire de résidence à Haarlem, Pays-Bas, en date du 15 mai 1992.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire d'acter la ratification des résolutions prises par l'assemblée extraordinaire des associés de la Société tenue à Heteren le 25 janvier 2002, qui a décidé, entre autres, (i) de transférer le principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg et (ii) de fixer la date de prise d'effet du principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg à la date de la présente assemblée, le 14 février 2002, dans le respect des dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, maintenue sans discontinuation conformément auxdites lois.

L'original du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire des associés de la Société ainsi qu'une déclaration du conseil de gérance de la Société déclarant que la valeur nette de la Société au 31 décembre 2001 est d'au moins EUR 18.135, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan en date du 31 décembre 2001 ci-annexé, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

En outre, le conseil de gérance de la société déclare dans ladite déclaration du 13 février 2002 que la valeur nette de la société n'a pas diminué depuis le 31 décembre 2001.

Là-dessus, la personne comparante, représentant les associés, a en plus requis le notaire d'acter que:

1. Le principal établissement de la Société est par les présentes transféré des Pays-Bas à Luxembourg avec effet au 14 février 2002, et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour.

2. Le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société sont établis à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

3. INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo est nommé comme gérant de la Société à partir du 14 février 2002.

4. La Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée.

5. La Société procède à une refonte totale de ses statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: QUA PATET ORBIS B.V. société à responsabilité limitée.

Art. 5. La Société a son siège social à Heteren, Pays-Bas.

Elle aura son administration centrale et son principal établissement à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts et pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille cent trente-cinq euros (18.135,- EUR) représenté par quatre cent trois (403) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq euros (45,- EUR) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées comme suit:

- Monsieur Martialis Quirinus Henricus van Poecke, prénommé, la pleine propriété de trois cent quatre-vingt-deux (382) parts sociales et l'usufruit de vingt et une (21) parts sociales;

- Monsieur Paulus Henricus Johannes van Poecke, prénommé, la nue-propriété de sept (7) parts sociales;

- Mademoiselle Heleen Cathalijn Cornelia van Poecke, prénommée, la nue-propriété de sept (7) parts sociales;

- Monsieur Pier Quirijn Bernhardus van Poecke, prénommé, la nue-propriété de sept (7) parts sociales;

Total: quatre cent trois parts sociales (403)

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales, à l'exclusion des associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, l'exercice social en cours commence à la date de la fin de l'exercice social précédent et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille cent euros (3.100,- EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le transfert du principal établissement de la société à Luxembourg est exempt du droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle qu'elle a été modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la personne comparante, représentant les associés de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société nomme comme gérant de la Société:

INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo
La durée de son mandat est illimitée.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Beffort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 134S, fol. 19, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 mars 2002.

G. Lecuit.

(22506/220/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

DASSAULT REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 35.386.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour la société

Signature

(22499/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

DASSAULT REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 35.386.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2002

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) Les mandats d'Administrateur de MM. Patrick Robert, Charles Edelstenne, Bernard Durquety et Alain Weber prennent fin à l'issue de cette Assemblée; ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci.

Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS & GUERARD est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 82, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22500/689/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.161.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 14 décembre 2001, enregistré à Luxembourg le 20 février 2002, volume 564, folio 89, case 1, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée par la loi du 1^{er} août 2001, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, et que la rubrique du capital social a désormais la teneur suivante:

Capital social souscrit:

Le capital souscrit est fixé à EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Transfert du siège:

Le siège social a en outre été transféré au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

(22514/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.161.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22515/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CADORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 65.389.

—
Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 janvier 2002

Maître Mathias Poncin, avocat, demeurant à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, est coopté en remplacement de Monsieur Alain Noullet, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour CADORE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22493/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

NONNO S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 84.468.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

MG CONSULTING S.A.

Signature

Un mandataire

(22510/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

SOFIDRA S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: JAN DE NUL GROUP.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.723.

—
EXTRAIT

Adoption d'enseigne commerciale

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2001, enregistré à Luxembourg le 24 janvier 2002, volume 563S, folio 83, case 8, que le Conseil d'Administration a décidé d'adopter pour la société SOFIDRA S.A. l'enseigne suivante:

JAN DE NUL GROUP

Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

(22518/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

C. ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 68.847.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(22543/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

NUTRACO S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.606.

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 20 décembre 2001, enregistré à Luxembourg A.C. le 20 février 2002, volume 564, folio 89, case 1, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée par la loi du 1^{er} août 2001, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Capital social souscrit:

Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24.789.352,-, chacune, et peut-être augmenté conformément à l'article 4 ci-après.

transfert du siège:

Le siège social a en outre été transféré au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

démission:

Monsieur Marc Lachat a démissionné de son poste d'administrateur avec décharge.

nominations:

A été nommé administrateur de la société:

- Monsieur Christophe Mermier, finance manager, demeurant à 99, avenue du Château, CH-1008 Prilly, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

(22512/211/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

NUTRACO S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.606.

EXTRAIT

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22513/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ARCHER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(22537/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ARCHER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(22538/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

COMER GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.661.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 3 août 2001, enregistré à Luxembourg le 20 février 2002, volume 564, folio 89, case 1, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée par la loi du 1^{er} août 2001, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, et que la rubrique capital social a désormais la teneur suivante:

Capital social souscrit:

Le capital souscrit est fixé à EUR 14.600.000,- (quatorze millions six cent mille euros), représenté par 588.000 (cinq cent quatre-vingt-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

(22516/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

COMER GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.661.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22517/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

OMNIUM AFRICAIN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.)

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(22524/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

WONDER INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding '29.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.415.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 5 février 2002, enregistré à Luxembourg le 20 février 2002, volume 564, folio 89, case 1, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée par la loi du 1^{er} août 2001, la devise d'expression du capital social a été convertie de lires italiennes en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, et que la rubrique capital social a désormais la teneur suivante:

Capital social souscrit:

Le capital souscrit est fixé à EUR 1.551.000,- (un million cinq cent cinquante et un mille euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) chacune.

Transfert du siège:

Le siège social a en outre été transféré au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Démission (avec effet immédiat):

Monsieur Angelo De Bernardi a démissionné de son poste d'administrateur, et Monsieur Patrick Harion a démissionné de son poste de commissaire aux comptes.

Nominations (jusqu'à l'A.G.O. statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001):

Ont été nommées administrateurs de la société:

- Monsieur Christian Billon, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch

- Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch

A été nommée commissaire aux comptes de la société:

- la société FIDUCIAIRE BILLION, S.à r.l., ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

(22519/211/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

WONDER INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding '29.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22520/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

VITTORIA TIMBER.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(22525/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

DEBORAH.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(22526/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

VIOOLETJE INVESTERING.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(22527/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CYNTHIA.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(22528/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

WINEXCELLENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 79.283.

Il est à noter que la convention de domiciliation conclue en date du 8 décembre 2000 entre la société WINEXCELLENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., et la société PricewaterhouseCoopers experts comptables et Fiscaux, S.à r.l., a été révisée le 14 janvier 2001, date du transfert du siège social de WINEXCELLENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., au 50, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22572/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

LOPHIRA.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(22529/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

RIKAM HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1725 Luxemburg, 28, rue Henri VII.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(22530/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

TWEELANDENPUNT HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 64.304.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2001 que:

- M. Peter Nijdens et la société DRIELANDENPUNT BV sont démis de leurs fonctions d'administrateurs et décharge leur est accordée pour le reste de leur mandat.

- M. Roeland P. Pels, domicilié 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg est élu au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004;

- M. Dirk C. Oppelaar, domicilié 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, est élu au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004;

Mlle Anne Compère, domiciliée 2, rue Baclesse, L-1208 Luxembourg, est élue au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004;

La société DELOITTE & TOUCHE est démise de ses fonctions de Commissaire aux comptes et décharge lui est accordée pour le reste de leur mandat.

La société ELPERS & CO. REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l, est domiciliée 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est élue au poste de Commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004;

Le siège social de la société est transféré du «boulevard de la Pétrusse 45-47, L-2320 Luxembourg» au «rue Léon Thyès 12-14, L-2636 Luxembourg.»

Luxembourg, le 13 mars 2002.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22531/724/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

TREFE S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 40.669.*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 14 mars 2001*

1. Les mandats des administrateurs Maître Aldo Crivelli et Madame Fernanda Maccagni et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Le mandats du commissaire aux compte est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

3. La cooptation de Madame Nadja Eberle au poste d'administrateur avec effet au 28 février 2001 en remplacement de Madame Graziella Vargo est ratifiée. Madame Nadja Eberle est nommée administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22536/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 49.602.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(22539/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 49.602.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(22540/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

BRIOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 37.486.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22554/560/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

BRIOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 37.486.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

(22555/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

BRIOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 37.486.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 novembre 2001

L'assemblée a décidé d'annuler la valeur nominale donnée aux actions et de convertir le capital social en EUR pour le porter à EUR 2.355.000,- pour prélèvement de EUR 11,51 sur le compte «autres réserves» avec effet au 1^{er} octobre 2001. Le capital autorisé sera porté à EUR 6.198.000,- sans création d'actions nouvelles.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22560/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

AIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.114.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière Extraordinaire le 4 mars 2002

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée a décidé de renouveler, pour une période de six ans, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

Luxembourg, le 22 mars 2002.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22545/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

TETRACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Procès-verbal de la réunion du 22 février 2002 du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et à l'article 53, paragraphes 40 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire, comme administrateur-délégué Monsieur Jean-Pierre Claude Brissaud, informaticien à F-Paris, 29, rue de Penthièvre, qui sera chargé de la gestion journalière de la société et qui pourra engager la société par sa seule signature.

J.-P. C. Brissaud / G. Vogel / J.-P. Kill
Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22546/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

COMPAGNIE COMMERCIALE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.024.

Se sont démis de leurs fonctions au seing de la société COMPAGNIE COMMERCIALE ET IMMOBILIERE S.A., 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. B. n°60.024 avec effet immédiat:

- Mlle Marion Thill, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- M. Christian Faltot, demeurant à Villerupt (F), en tant qu'administrateur;
- M. Robert Roth, demeurant à Audun-le-Tiche (F), en tant qu'administrateur;
- La société EURO ASSOCIATES (Anc. EUROTRUST S.A.), avec siège social à Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 11 mars 2002.
EURO ASSOCIATES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22547/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

SAFIMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 31.456.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(22557/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

HOLDINA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 13.971.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 décembre 2001 à 14.00 heures au siège social

Démission et décharge de Monsieur Olivier d'Auriol de son mandat d'Administrateur.

Nomination comme Administrateur en remplacement de Monsieur Olivier d'Auriol Monsieur Patrick Segal, directeur, demeurant à Genève Suisse, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels de 2002.

Décharge pleine et entière aux administrateurs pour tous leurs actes posés présents et futurs, garantie de les tenir quitte et indemne de tous les dommages et intérêts qui pourraient être intentés par des tiers ou la société elle-même.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22549/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

GIP INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.165.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 25 juin 2001 à 15.00 heures

- Approbation des comptes au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22551/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

COMPOSITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.695.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 11 avril 2001 à 10.00 heures

- Approbation des comptes au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2001.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22553/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

SAFILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 24.581.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'administration

Signature

(22556/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

SAFILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 24.581.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 mars 2002

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003 le mandat du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22559/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

VOBITRADE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

Resolution in writing of the Board of Directors of the Company

Members of the Board:

Mr Bruno Beernaerts

Mr David De Marco

Mr Paolo Rossi

It is now resolved:

To constitute and appoint attorneys-in-fact of said Company

- Francesco Pilli, born in Milan, Italy, on November 9th, 1963, domiciled in Cinisello Balsamo, Milan, Italy, Viale Matteotti 27/29; and

- Giulio Binetti, born in Bari, Italy, on May 30th, 1946, domiciled in Cinisello Balsamo, Milan, Italy, Viale Matteotti 27/29;

so that they may, also severally, in the name and on behalf of the said VOBITRADE S.A. be entitled to execute the following activities:

1) to carry out any act and execute any official or private instrument necessary to register by the competent authorities all trademarks purchased by the Company;

2) to sell or grant license on any trademark owned by the Company or to purchase any trademark that they will deem useful or opportune to purchase;

3) to carry out any act that they will deem necessary or opportune to protect the Company's rights on its trademarks, including, but not limited to, renewing of registration or licenses.

To such regard, the appointed attorneys-in-fact are provided with all necessary powers, including powers to negotiate prices, payment terms and any other term and condition, receive and make payments, issue receipts, make deposits, represent and file declarations of any kind before any authority.

The Power of Attorney hereby granted will be valid until revocation.

Without necessity of any further ratification or confirmation.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Vu pour légalisation de la signature de

B. Beernaerts / D. De Marco / P. Rossi

Luxembourg, March 5th, 2002.

B. Beernaerts / D. De Marco / P. Rossi

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 91, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22611/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

LINDWAY INVEST, Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

L'an deux mille deux, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LINDWAY INVEST, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2001, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Nathalie Thunus, employée privée, demeurant à L-8540 Ospern.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

1) Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim;

2) Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3409 Dudelange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant.

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), par l'émission de dix-neuf mille cinq cents (19.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes;

2) Souscription et libération de cette augmentation de capital par Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre; renonciation par les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription;

3) Modification de l'article cinq des statuts de la société, pour les mettre en concordance avec ce qui précède;

4) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence d'un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), par l'émission de dix-neuf mille cinq cents (19.500) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

De l'accord unanime de l'Assemblée, et pour autant que de besoin, les actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription en faveur de Monsieur Luciano Dal Zotto, préqualifié.

Souscription et libération

Ces nouvelles actions ont été souscrites par Monsieur Luciano Dal Zotto, préqualifié.

Ces actions nouvellement émises et souscrites ont été libérées intégralement par un versement en numéraire d'un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000,- EUR), laquelle somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le texte de l'article cinq des statuts de la société est le suivant:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de vingt-cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Dal Zotto, N. Becker, G. Schosseler, N. Thunus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2002, vol. 876, fol. 11, case 12. – Reçu 19.500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 mars 2002.

G. d'Huart.

(22615/207/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

LINDWAY INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(22616/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CO.F.I.S. INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.547.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 février 2002

L'assemblée prend acte du rapport du liquidateur sur les actes accomplis suivant le mandat de celui-ci. Ledit rapport, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Rodolphe Gerbes, demeurant à Greiveldange (Luxembourg) comme commissaire-vérificateur à la liquidation.

L'assemblée décide de fixer au 11 février 2002, la date de la tenue de l'assemblée devant décider la clôture de la liquidation.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour extrait conforme

DELOITTE & TOUCHE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22568/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CO.F.I.S. INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.547.

DISSOLUTION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 11 février 2002

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir signé ne varietur par les comparants, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour extrait conforme

DELOITTE & TOUCHE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22569/799/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ROYAL ASCOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.209.

L'an deux mille deux, le six mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ROYAL ASCOT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 449 du 11 novembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 624 du 10 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Monique Juncker, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Josiane Dhamen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique During, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.326.800,- (un million trois cent vingt-six mille huit cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 173.600,- (cent soixante-treize mille six cents euros) à EUR 1.500.400,- (un million cinq cent mille quatre cents euros) par la création et l'émission de 5.350 (cinq mille trois cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros) chacune.

2) Souscription des nouvelles actions et libération par versement en espèces.

3) Augmentation du capital autorisé à un montant de EUR 3.000.800,- (trois millions huit cents euros).

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million trois cent vingt-six mille huit cents euros (EUR 1.326.800,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille six cents euros (EUR 173.600,-) à un million cinq cent mille quatre cents euros (EUR 1.500.400,-) par la création et l'émission de cinq mille trois cent cinquante (5.350) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre comme suit la souscription des cinq mille trois cent cinquante (5.350) actions nouvelles:

Souscription - Paiement

La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey,

représentée par Madame Monique Juncker, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 5 mars 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire les cinq mille trois cent cinquante (5.350) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) et les libérer entièrement par le paiement en espèces d'un montant d'un million trois cent vingt-six mille huit cents euros (EUR 1.326.800,-).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné de sorte que le montant d'un million trois cent vingt-six mille huit cents euros (EUR 1.326.800,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Renonciation

La société ECOREAL S.A, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ici représentée par Madame Josiane Dhamen, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 5 mars 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

ensemble avec la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. seuls actionnaires de la société ROYAL ASCOT HOLDING S.A., déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à un montant de trois millions huit cents euros (EUR 3.000.800), représenté par douze mille cent (12.100) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les premier et deuxième paragraphes de l'article 5 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

'Art. 5. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille quatre cents euros (EUR 1.500.400,-), représenté par six mille cinquante (6.050) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois millions huit cents euros (EUR 3.000.800,-), représenté par douze mille cent (12.100) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Juncker, Dhamen, Doring, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2002, vol. 424, fol. 27, case 3. – Reçu 13.268 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 mars 2002.

A. Weber.

(22618/236/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ROYAL ASCOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22619/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

MERCHANDISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 78.751.

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 février 2002:

- Monsieur Dragan Matic, administrateur de sociétés, a été nommé administrateur-délégué de la société MERCHANDISING S.A., avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

- Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Didier Harth de son poste d'administrateur et il lui a été accordé décharge.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22603/294/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

PHOENIX CONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 72, route de Longwy.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(22617/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

**LEOPOLD HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LEOPOLD HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.903.

L'an deux mille deux, le quatorze mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEOPOLD HOLDING S.A., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 61.903, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) en date du 19 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 136 en date du 4 mars 1998 (ci-après la 'Société'),

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire Maître Francis Kessler, prénommé:

- en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 175 en date du 24 mars 1998;

- en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 118 en date du 25 février 1999.

L'assemblée s'est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, résidant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que Gérard Monot, Brigitte Monot, Cosme Hubert-Monot, François Gérald Monot et Charles-Edouard Monot représentent l'intégralité du capital social.

II. Que le capital social de la Société est fixé à la somme de treize millions sept cent soixante-dix mille euro (EUR 13.770.000,-) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions, d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euro (EUR 153,-) chacune.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée sans discontinuation de son statut légal;

2. Fin du mandat des administrateurs de la Société et décharge;

3. Fin du mandat du commissaire aux comptes de la Société et décharge;

4. Refonte complète des statuts de la Société;

5. Désignation des nouveaux gérants;

6. Divers.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

V. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

VI. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de convertir la forme sociale de la Société qui est actuellement une société anonyme en une société à responsabilité limitée par échange de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de la Société contre quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée et de souscrire les parts sociales de la société à responsabilité limitée comme suit:

1. Gérard Monot	450 parts sociales en pleine propriété
	44.550 parts sociales en usufruit
2. Brigitte Monot	450 parts sociales en pleine propriété
	44.550 parts sociales en usufruit
3. Cosme Hubert-Monot	29.700 parts sociales en nue-propriété
4. François Gérald Monot	29.700 parts sociales en nue-propriété
5. Charles-Edouard Monot	29.700 parts sociales en nue-propriété
Total:	<u>90.000</u> parts sociales

La société à responsabilité limitée continuera la comptabilité de la société anonyme. La conversion de la forme sociale s'est fondée sur un bilan dûment signé par deux administrateurs de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer les administrateurs Henri Grisius, Michelle Delfosse et Gérard Monot de la Société et de leur donner décharge avec effet immédiat pour la durée de leur mandat.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de révoquer le commissaire aux comptes AUDIEX S.A., de la Société et de lui donner décharge avec effet immédiat pour la durée de son mandat.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de reformuler les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}: Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la 'Société'), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle et par les présents statuts.

A tout moment, les associés peuvent s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés, établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

Art. 3. La Société prend la dénomination de LEOPOLD HOLDING S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II: Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize millions sept cent soixante-dix mille euro (EUR 13.770.000,-) représentée par quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales, d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) chacune.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales, à l'exclusion des associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales, l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales, à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales.

Art. 7. Les parts sociales détenues par les associés ou par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales ne pourront céder la nue-propriété de leurs parts sociales qu'avec le renoncement formel des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales à leur droit d'usufruitier.

En cas de cession, la valeur d'une part sociale est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III: Conseil de gérance

Art. 8. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par un ou plusieurs membres et qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le seul membre du conseil de gérance ou, dans le cas où il y a plusieurs membres du conseil de gérance, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les membres du conseil de gérance sont nommés par les associés ou le cas échéant par l'associé unique, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou par l'associé unique.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du seul membre du conseil de gérance ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 9. Lorsqu'il y a plusieurs membres du conseil de gérance, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire. Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres du conseil de gérance est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil de gérance ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 11. Le décès d'un membre du conseil de gérance ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Le ou les membres du conseil de gérance ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Le ou les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée illimitée et sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Art. 14. Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

Titre IV: Décisions collectives d'associés - Décisions de l'associé unique

Art. 15. Les associés ou l'associé unique exerce(nt) les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux membres du conseil de gérance sont prises par les associés ou par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux membres du conseil de gérance seront prises en assemblée.

Les décisions des associés détenant l'usufruit des parts sociales, seront prises après consultation des associés nue-propriétaires.

Titre V: Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

L'assemblée générale des associés décide du surplus du bénéfice net, et peut le cas échéant décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, soit reporté à nouveau ou soit versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI: Dissolution

Art. 18. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les membre(s) du conseil de gérance en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés ou l'associé unique. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après déduction du passif, l'assemblée générale des associés décide de l'attribution de l'actif.

Titre VII: Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer comme membres du conseil de gérance de la Société:

1. Gérard Monot, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-18330 Nancy, Le Fontenay;
2. Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg;
3. Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant à 12, rue des Champs, L-7480 Tuntange, Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Bellardi-Ricci, Henryon, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2002, vol. 876, fol. 35, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2002.

F. Kessler.

(22629/219/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

LEOPOLD HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.903.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 14 mars 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2002.

F. Kessler.

(22630/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

FINVADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 70.832.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 14 mars 2002

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 13, boulevard Royal L-2449 Luxembourg vers le 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 93, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22561/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

PIANNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 23.734.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(22558/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

**MIDDEV S.A., Société Anonyme,
(anc. CERSINVEST S.A.).**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 57.298.

L'an deux mille deux, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CERSINVEST S.A., avec siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 117 du 12 mars 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Elzo Verdini, directeur de société, demeurant à Villerupt (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michelle Delhaise, directrice technique, demeurant à Morfontaine (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société de CERSINVEST S.A. en MIDDEV S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2) Conversion du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de CERSINVEST S.A. en MIDDEV S.A.

Suite à cette résolution, l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de MIDDEV S.A.!

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en euros (EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (EUR 1,-).

Après cette conversion, le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Dans le cadre de cette conversion, l'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.'

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Verdini, Rentmeister, Delhaise, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 mars 2002, vol. 424, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 mars 2002.

A. Weber.

(22627/236/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

MIDEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 57.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22628/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

BEI DE CLOWNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 77A, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 51.229.

L'an deux mille deux, le premier mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Madame Myriam Schmitz, monitrice d'éducation différenciée, demeurant à L-4940 Bascharage, 225, avenue de Luxembourg,

détentriche de cinquante (50) parts sociales;

2) Madame Claudine Gloesener, monitrice d'éducation différenciée, épouse de Monsieur Marc Sales, demeurant à L-4941 Bascharage, 60, rue des Prés,

détentriche de cinquante (50) parts sociales,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant à Hettange-Grande, en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 22 février 2002,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée BEI DE CLOWNEN, S.à r.l., avec siège social à L-4930 Bascharage, 77A, boulevard J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 414 du 29 août 1995,

se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2002, le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32) en vue de le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), par un paiement et espèces et sans émission de parts sociales nouvelles, de sorte que les cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32) se trouvent dès maintenant à la disposition de la société.

Troisième résolution

Suite aux conversions et augmentations de capital, l'assemblée décide de changer l'article 6, alinéa 1^{er}, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.'

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à cinq cent cinquante euros (EUR 550,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thill, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 mars 2002, vol. 424, fol. 24, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 mars 2002.

A. Weber.

(22621/236/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

BEI DE CLOWNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 77A, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 51.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22622/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ALGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 18.249.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue extraordinairement le 19 mars 2002 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros;
- Augmentation du capital social est fixé à septante cinq mille euros EUR 75.000,-;
- Modification de l'article 6 des Statuts:

«Le capital social est fixé à septante cinq mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune.»

Pour réquisition

Signature

Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 93, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22562/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ALGEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 31.458.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue extraordinairement le 19 mars 2002 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros;
- Augmentation du capital social pour le porter à EUR 1.239.468,-;
- Modification de l'article 5 des Statuts:

«Le capital souscrit est fixé à un million deux cent trente neuf mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 1.239.468), représenté par cinquante mille (50.000) actions de vingt-quatre euros septante neuf euros cents (EUR 24,78936) chacune.»

Pour réquisition

Signature

Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 93, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22563/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ITECHSERVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 73.285.

Il résulte de deux cessions de parts en date du 1^{er} janvier 2002, Mlle Katty Leonard a cédé 209 parts à M. Jean-Luc Winand et 1 part à COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l.

Suite à cela, les parts du capital social se répartissent comme suit:

M. Jean-Luc Winand, 327, rue Neuve, B-6717 Attert	419 parts
COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l.	1 part
	420 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22564/032/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ETABLISSEMENTS FBL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

R. C. Luxembourg B 63.690.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Fassbinder, indépendant, demeurant à L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

2.- Monsieur Guy Bidaine, indépendant, demeurant à L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

Lesquels comparants, tous les deux personnellement ici présents, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Qu'ils sont les deux (2) seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ETABLISSEMENTS FBL, S.à r.l., établie et ayant son siège social à ayant son siège social à L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.690, constituée suivant acte notarié du 3 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 438 du 17 juin 1998, page 21001 et depuis lors les statuts de ladite société n'ont subi aucune modification.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ETABLISSEMENTS FBL, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, intégralement libérées et détenues par eux, chacun à raison de deux cent cinquante (250) parts sociales.

III.- Que d'un commun accord, les associés prénommés ont décidé la dissolution anticipée de la prédite société et ceci avec effet rétroactif au 31 décembre 2001.

IV.- Que les associés préqualifiés, déclarent en outre que l'activité de la société a cessé, qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif connu ou inconnu de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme définitivement liquidée, avec effet au 31 décembre 2001.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux deux associés gérants de la société, Messieurs Christian Fassbinder et Guy Bidaine, en leur qualité des gérants de ladite société pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que gérants jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé. C. Fassbinder, G. Bidaine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002, vol. 865, fol. 51, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 février 2002.

J.-J. Wagner.

(22631/239/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

DENTILUX ZAHNTECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.523.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

(22567/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

UNION BANK OF NORWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 22.374.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

UNION BANK OF NORWAY INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(22570/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

GRL CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 20, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.541.

L'an deux mille deux, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRL CARRELAGES S.A., avec siège social à L-4973 Dippach, 161, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 765 du 15 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gaspare Lentini, carreleur, demeurant à Musson (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Rosolino Lentini, carreleur, demeurant à Halanzy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Yves Marchand, employé privé, demeurant à Rodange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-4973 Dippach, 161, rue de Luxembourg à L-4761 Pétange, 20, route de Luxembourg et modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société.

2) Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'La société a pour objet la vente en gros et/ou détail de tous matériaux de construction et de tous outillages.'

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4973 Dippach, 161, rue de Luxembourg à L-4761 Pétange, 20, route de Luxembourg et de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante.

'Le siège social est établi à Pétange.'

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'La société a pour objet la vente en gros et/ou détail de tous matériaux de construction et de tous outillages.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à six cent vingt euros (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Lentini, R. Lentini, Marchand, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 mars 2002, vol. 424, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 mars 2002.

A. Weber.

(22623/236/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

GRL CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22624/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

DENTILUX ZAHNTECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.523.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

(22565/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

DENTILUX ZAHNTECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.523.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

(22566/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

BASIK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 76.290.

EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} octobre 2001 du 11, boulevard Dr. Charles Marx L-2130 Luxembourg au 1A, rue du Fort Dumoulin, à L-1425 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

Pour extrait conforme

ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22571/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

VENEPULP INTERNATIONAL INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.318.

Par lettre du 4 février 2002, FIDUCIAIRE STEICHEN a dénoncé le siège social de la société avec effet immédiat. La société n'est donc plus domiciliée auprès de FIDUCIAIRE STEICHEN et n'est domiciliée auprès d'aucune autre société du groupe ou filiale de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Par lettre du 4 février 2002, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire de la société avec effet immédiat.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22573/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

REICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4439 Soleuvre, 49, rue d'Ehlerange.

R. C. Luxembourg B 66.387.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2002, vol. 322, fol. 87, case 11/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

S. Reiland

Mandataire Spécial

(22579/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

REICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4439 Soleuvre, 49, rue d'Ehlerange.

R. C. Luxembourg B 66.387.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société tenue à Soleuvre le 18 octobre 2001, à 11.00 heures

Il a été décidé d'adopter à partir du 1^{er} janvier 2002 un capital de EUR 31.000,- représenté par 1.240 actions de EUR 25,-. La différence de conversion de EUR 13.31,- sera dotée aux résultats reportés de la société.

En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante actions (1.240) d'une valeur nominales de vingt cinq euro.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2002, vol. 322, fol. 87, case 11/3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(22582/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

REICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4439 Soleuvre, 49, rue d'Ehlerange.

R. C. Luxembourg B 66.387.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue à Soleuvre le 18 octobre 2001

Le Conseil d'Administration, dûment autorisé par l'assemblée générale, appointe Mme Caroline Delvallé 133, rue d'Esch L-4380 Ehlerange en tant que administrateur supplémentaire.

Il a été décidé de tenir un bureau d'exploitation, autre que le siège social, au ZARE L-4384 Ehlerange bâtiment LCMA.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2002, vol. 322, fol. 87, case 11/2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(22583/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

VANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.670.

Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLION ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
et;

VANCO S.A., Société Anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 16 novembre 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22574/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

GDH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 82.578.

En date du 6 mars 2002 Monsieur Richard William Martin-Hurst a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22575/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.601.

En date du 14 février 2002, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission de M. Brian Duncan, en tant qu'administrateur de la société TDS EUROPE S.A.avec effet au 14 février 2002;

- d'accepter la démission de M. Jos Opdeweegh, en tant qu'administrateur-délégué de la société avec effet au 14 février 2002. M. Jos Opdeweegh continuera d'exercer ses fonctions d'administrateur et de Président de TDS EUROPE S.A.;

- de nommer M. Horst Klingspor, demeurant au 2, Weg op Halen, 3450 Geetbets Belgique en tant qu'administrateur de la société TDS EUROPE S.A., en remplacement de M. Brian Duncan avec effet au 14 février 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes au 30 septembre 2001;

- de nommer M. Horst Klingspor comme nouvel administrateur-délégué de la société TDS EUROPE S.A., en remplacement de M. Jos Opdeweegh avec effet au 14 février 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes au 30 septembre 2001;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22576/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(22636/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

TAZM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.489.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 mars 2002, décidé de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 juillet 2002.

- Monsieur Giovanni Cremona (classe A), expert comptable, demeurant c/o Parabiago, Via Po 41, Italie
- Monsieur Gérard Becquer (Classe B), réviseur d'Entreprises, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Pasacal Roumiguié (classe B), employé privé, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 mars 2002, a décidé de renouveler le mandat du commissaire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 juillet 2002:

FIDUCIAIRE BILLON

Réviseur d'Entreprises

398, route d'Esch

L-1471 Luxembourg.

G. Becquer

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22577/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

REMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 40, rue de Stalingrad.
R. C. Luxembourg B 66.388.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2002, vol. 322, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

S. Reiland

Mandataire Spécial

(22578/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

COMPTOIR ANTI-FEU LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.
R. C. Luxembourg B 45.071.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 octobre 2001

La séance est ouverte à 14.00 heures.

Présents

Jean Pol Jacques, détenteur de 1.300 actions,

Jesse Hester, détenteur de 750 actions,

Frédéric Jacques, détenteur de 450 actions.

Quorum

L'assemblée peut décider étant donné que toutes les actions sont représentées.

Ordre du jour:

Conversion du capital social de la société de son capital en euros telle que prévue par la loi du 10 décembre 1998.

Exposé

Le capital social actuel est de LUF 2.500.000,- représenté par 2.500 actions de LUF 1.000,-.

Résolution

Il a été décidé d'adopter à partir du 1^{er} janvier 2002 un capital de EUR 62.500,- représenté par 2.500 actions de EUR 25,-. La différence de conversion de EUR 526,62 sera dotée aux résultats reportés de la société.

Toutes les décisions ont été prises unanimement.

La séance est levée à 15.00 heures.

J. P. Jacques / J. Hester / F. Jacques.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2001, vol. 321, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(22581/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

PINTO SANTANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, rue des Bains.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 juillet 2001

Après les différentes cessions de parts, l'actionnariat suivant est retenu:

Monsieur Antonio Manuel Teixeira Da Silva demeurant à Weiler-la-Tour	100 parts
PETBURG PARTNERS LTD, avec siège à Tortola, British Virgin Islands	400 parts

La démission de Monsieur Filipe José Pinto Santana en sa qualité de gérant est acceptée, et Monsieur Antonio Teixeira Da Silva est nommé en tant que gérant de la société.

Il a été décidé d'adopter à partir du 1^{er} janvier 2002 un capital de EUR 12.500,- représenté par 500 actions de EUR 25,-. La différence de conversion de EUR 105,32 sera dotée aux résultats reportés de la société.

En conséquence, l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents actions (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros.»

Pour copie conforme

A. Teixeira

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2002, vol. 323, fol. 11, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(22580/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

VON ERNST FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.066.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour VON ERNST FUND SERVICES S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature

(22584/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 70.122.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Signature

Un mandataire

(22597/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 70.122.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Signature

Un mandataire

(22599/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

GIP INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.165.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Signature

Un mandataire

(22586/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

GLOBAL CARE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 78.388.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 février 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GLOBAL CARE SOLUTIONS S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la société suite à la perte réalisée pour 2000 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 28 février 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22589/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

GLOBAL CARE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 78.388.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 25 février 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de GLOBAL CARE SOLUTIONS S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Report à nouveau de la perte. USD 54.756,34

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 28 février 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22590/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

GLOBAL CARE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 78.388.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(22591/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

CLARA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.299.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Signature

Un mandataire

(22587/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ANSELL LUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.540.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(22592/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ANSELL LUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.540.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 février 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ANSELL LUX HOLDINGS S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter EUR 15.883,11

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 février 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22593/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

ANSELL LUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.540.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 février 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ANSELL LUX HOLDINGS S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- de liquider la société.

Luxembourg, le 28 février 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22594/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

COMPOSITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.695.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Signature

Un mandataire

(22588/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

GLOBAL HQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.289.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 20 février 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de GLOBAL HQ S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:
- d'accepter la démission de M. Tim van Dijk, domicilié au 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2002;

- d'accorder décharge pleine et entière à M. Tim van Dijk;
- de nommer CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., comme administrateur,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme administrateur-délégué,
- TCG GESTION S.A., comme administrateur.

Luxembourg, le 27 février 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22595/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

DFC HOLDINGS, DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 30.094.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société.

(22660/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

DFC HOLDINGS, DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 30.094.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 17 avril 2001

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour extrait conforme

J. L. Mombrou / P. Chenu

Administrateur-Délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 92, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22661/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

BREST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.361.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 1^{er} février 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BREST CORPORATION S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Tim van Dijk, domicilié au 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2002;
- d'accorder décharge pleine et entière à M. Tim van Dijk;
- de nommer CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., comme administrateur,
- TCG GESTION S.A., comme administrateur,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme administrateur-délégué.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22596/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.

R.S.I. CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.585.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mars 2002

- Le bénéfice de l'exercice est affecté comme suit:

- Bénéfice de l'exercice	1.184.031,05 CHF
- Résultats reportés	0,00 CHF
- Dividende.	1.184.031,05 CHF
- A reporter à nouveau	0,00 CHF

- Madame Pamela Idelson Smith, Monsieur Hugh Smith et Monsieur André Schmit sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

- ERNST & YOUNG, Luxembourg, sont réélus comme Commissaire aux Comptes, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour R.S.I. CONSEIL S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22604/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2002.